



DOSSIER DE RECONNAISSANCE

JARDINS DE NOÉ POUR LES PROFESSIONNELS



COORDINATION ÉDITORIALE: Camille Couteau - Clara Delannoy
ARTWORK: Christophe Copin - www.chriscopin.com
CRÉDIT: Biosphoto

NOÉ - 8 rue Srebrenica, 75020 Paris
www.noé.org



SOMMAIRE

INTRODUCTION ————— p. 5

DOSSIER DE CANDIDATURE



CONTEXTE	—————	p. 8-9
Connaître le site candidat		
GESTE 1	—————	p. 14
Laisser des espaces au naturel		
GESTE 2	—————	p. 17
Favoriser et mettre en place une prairie		
GESTE 3	—————	p. 23
Aménager des habitats pour la faune locale		
GESTE 4	—————	p. 26
Économiser l'eau		
GESTE 5	—————	p. 30
Recycler les déchets verts		
GESTE 6	—————	p. 33
Limiter l'éclairage nocturne		
GESTE 7	—————	p. 36
Favoriser les plantes locales		
GESTE 8	—————	p. 39
Améliorer le sol naturellement		
GESTE 9	—————	p. 44
Protéger les plantes naturellement		
GESTE 10	—————	p. 47
Etre ambassadeur de la biodiversité		

SYNTHÈSE DES GESTES MIS EN PLACE
POUR LA RECONNAISSANCE ————— p. 48

LA CHARTRE

DES Jardins de NOÉ

Découvrez les 10 gestes de Jardins de Noé pour faire de la place à la nature dans votre jardin

JE LAISSE DES ESPACES AU NATUREL

Des zones peuvent devenir de véritables refuges pour la biodiversité



JE FAVORISE ET METS EN PLACE UNE PRAIRIE

Des prairies naturelles ou semées se développent au jardin

J'AMÉNAGE DES HABITATS POUR LA FAUNE LOCALE

Des abris pour la faune, allant des gîtes artificiels aux habitats naturels



J'ÉCONOMISE L'EAU

Une consommation d'eau maîtrisée, évitant le gaspillage

JE RECYCLE LES DÉCHETS VERTS

Un maximum de déchets verts recyclés et valorisés au jardin



JE LIMITE L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Une pollution lumineuse limitée, pour perturber le moins possible le vivant

JE FAVORISE LES PLANTES LOCALES

Des plantes adaptées au climat et à la faune de la région



J'AMÉLIORE LE SOL NATURELLEMENT

Un sol recouvert de végétation, et amendé si besoin

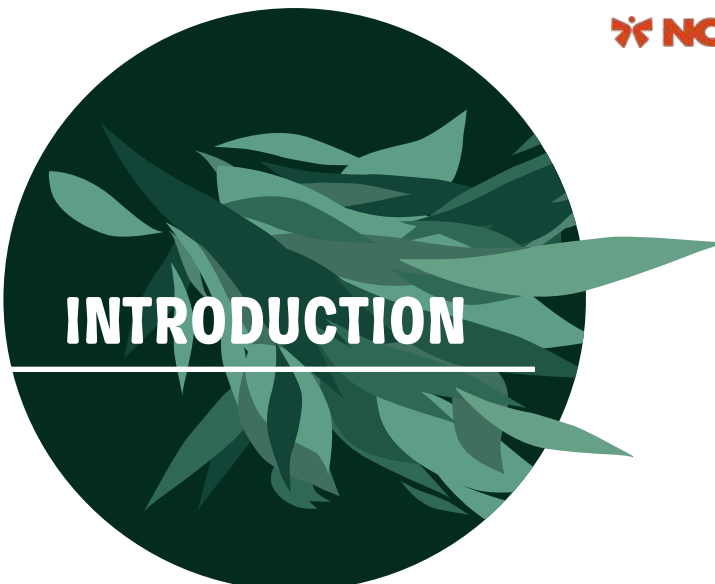
JE PROTÈGE LES PLANTES NATURELLEMENT

De l'entretien zéro-phyto, des mesures prophylactiques et traitements de biocontrôle



JE DEVIENS AMBASSADEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Des panneaux de communication, des animations, formations et sciences participatives



INTRODUCTION

NOÉ, UNE ASSOCIATION DÉDIÉE À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

Noé s'est donnée pour mission de participer activement à réinventer un monde vivant et durable, où biodiversité et humanité vivent en harmonie. À cette fin, Noé met en œuvre des programmes de conservation d'espèces menacées, de gestion d'espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, de reconnexion de l'Homme à la Nature et de soutien aux activités économiques et aux organisations de la société civile, favorables à la biodiversité. Les programmes visent des résultats concrets, mesurables et significatifs, répondant à l'urgence d'agir pour la biodiversité, et basés sur des solutions innovantes et sur la mobilisation du plus grand nombre afin d'accompagner les changements de pratiques. Noé déploie ses actions permettant de restaurer la biodiversité ordinaire, notamment au travers du programme « Jardins de Noé ».

JARDINS DE NOÉ, UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA BIODIVERSITÉ AU JARDIN

Le programme Jardins de Noé a pour ambition de diffuser les bonnes pratiques de gestion écologique des jardins et espaces verts aussi bien publics que privés et d'accompagner ainsi les entreprises dans leur transition écologique. Depuis 2009, Jardins de Noé est devenu le **deuxième réseau français de jardins dédiés à la biodiversité**. La reconnaissance « Jardins de Noé » est basée sur la mise en place d'une charte de 10 gestes facilement applicables, car économiques, peu techniques et adaptés pour une grande diversité de sites. Ces 10 gestes agissent en matière de protection et d'accueil de la biodiversité.

Cette charte adopte de plus une approche systémique de « l'habitat jardin » en abordant, au-delà de la gestion sans produit phytosanitaire les questions d'éclairage, d'eau, de sol, de flore et faune locale et spontanée. Cette vision du jardin nécessite aussi la mise en place d'une gestion globale, incluant les relations qu'entretiennent entre eux les différents espaces.

La démarche Jardin de Noé a pour but d'amener les gestionnaires de plus en plus loin dans leurs pratiques écologiques. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur un large panel de ressources mises à disposition en open source sur le **site internet des Jardins de Noé**.

LES ATOUTS DE JARDINS DE NOÉ

- Une charte de 10 gestes simples, favorisant l'accueil de la biodiversité dans les jardins et espaces verts.
- Une reconnaissance basée sur l'engagement et la confiance qui encourage une dynamique d'amélioration continue, le gestionnaire étant amené à progresser peu à peu sur les pratiques de gestion qu'il met en place.
- Un réseau ouvert aux professionnels comme aux particuliers.

MODALITÉS DE VALIDATION DE LA RECONNAISSANCE JARDINS DE NOÉ, POUR LES PROFESSIONNELS

Votre site souhaite prétendre à la reconnaissance Jardins de Noé. Le présent document va vous permettre de connaître la démarche de reconnaissance et de concrétiser ce souhait. Les éléments ci-après vont vous permettre de questionner la gestion des espaces verts du site et d'identifier les gestes et bonnes pratiques de jardinage déjà mis en place et ceux à mettre en place.

Les différents documents mentionnés seront à **envoyer via un WeTransfer, Grosfichier, PostandGo ou FileVert à Noé** : ccouteau@noe.org

Pour toute demande ou précision, contactez :

Camille COUTEAU, chargée du programme Jardins de Noé : ccouteau@noe.org

MODALITÉS FINANCIÈRES, POUR LES PROFESSIONNELS

La reconnaissance Jardins de Noé nécessite le **paiement d'une cotisation de 720 € pour 3 ans**. Cette cotisation n'inclut pas d'accompagnement technique et pédagogique de la part de Noé, mais n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez un accompagnement de Noé plus important et sur le long-terme.

Les jardins labellisés Jardins Remarquables ou protégés au titre des Monuments Historiques ou des Sites sont exemptés du paiement de la cotisation.

Suite à l'envoi de votre dossier aux équipes Noé, les modalités de cotisation vous seront précisées. La reconnaissance 'Jardin de Noé' vous sera attribuée suite à l'évaluation de votre dossier et le règlement de la cotisation.

Il vous sera également envoyé une attestation de la reconnaissance, une plaque 'Jardin de Noé' à afficher à l'entrée de votre site, ainsi qu'un jeu de panneaux pédagogiques reprenant les gestes de la Charte, et pouvant être imprimés et disposés dans votre jardin

LES TROIS NIVEAUX DE LA RECONNAISSANCE JARDINS DE NOÉ

La démarche Jardins de Noé vise à faire progresser chacun dans ses pratiques, quels que soient les moyens déployés. La reconnaissance Jardins de Noé se décline alors en trois niveaux collant aux réalités des gestions mises en place et prenant compte les difficultés rencontrées sur le terrain et auprès des usagers des espaces verts.

Jardins de Noé accompagnera différemment chaque niveau pour amener ses adhérents toujours plus loin dans les gestes mis en œuvre. Pour chaque site reconnu, Noé réalisera des actions de communications différenciées selon le niveau obtenu :

- Pour les sites de niveau 1, Noé inscrira votre jardin sur le site 'Jardins de Noé'
- Pour les sites de niveau 2, Noé inscrira votre jardin sur le site 'Jardins de Noé', et rédigera une newsletter/ actualité sur le site internet
- Enfin les adhérents du niveau 3 seront des vitrines de l'engagement des professionnels et des actions de communications ambitieuses seront menées pour mettre en avant les sites reconnus : Post LinkedIn de la part de Noé, apparition dans le rapport d'activités de l'association Noé, enquête longue publiée sur les sites Internet de Noé et des Jardins de Noé, inscription du jardin sur le site 'Jardins de Noé', ...

Pour chaque renouvellement de reconnaissance Jardin de Noé, les nouvelles expérimentations et améliorations seront valorisées sur votre Plaque de reconnaissance 'Jardins de Noé'.

NIVEAU



APPRENTIS

Vous commencez à découvrir la biodiversité et les enjeux qui lui sont rattachés et désirez mener des actions pour la protéger. Vous mettez en place des aménagements simples et fondamentaux qui vous permettent de faire un premier pas vers une gestion plus respectueuse de la biodiversité tout en sensibilisant les usagers du site et les équipes de gestion. La démarche Jardins de Noé vous aidera à progresser dans vos bonnes pratiques de gestion.

NIVEAU



ENGAGÉS

Vos équipes de gestion sont impliquées dans la stratégie biodiversité que vous menez sur votre site et vous avez mis en place des aménagements nombreux et faciles à mettre en place tout en cherchant à encore progresser. Vous menez des actions de sensibilisation ciblées pour valoriser le travail mené et arriver à impliquer les usagers du site (collaborateurs, public, résidents,...).

NIVEAU



EXPERTS

Vous avez mis en place une gestion de vos espaces verts au plus près des enjeux de biodiversité. Cette gestion est établie selon un diagnostic de la biodiversité présente dans vos jardins et aux tensions auxquelles elle est soumise. Vous avez mis en place des aménagements performants et pertinents pour accueillir au mieux la biodiversité sur votre site. Vos équipes de gestion sont aussi sensibilisées que les usagers du site (collaborateurs, public, résidents,...).

1

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Cette partie, ainsi que les pages dédiées à «votre jardin» dans la deuxième partie sont à **remplir intégralement puis à retourner, avec les preuves justificatives, à Noé (ccouteau@noe.org)** afin de valider votre reconnaissance en Jardins de Noé.

Pour chaque geste, vous trouverez différents niveaux en fonction des pratiques mises en place, de l'indispensable aux actions mises en place pour aller plus loin. A la fin du document, vous trouverez une synthèse des gestes et des niveaux associés.

Vous pouvez vous référer au descriptif de chaque geste de la Charte avec des recommandations

CONNAÎTRE LE SITE CANDIDAT

Nom du site ou du jardin :

Adresse :

Date de création :

Nature du site (résidence, bureaux, zone technique, zone sécurisée, jardin public, jardin de musée) :

.....

Superficie des espaces verts :

.....

Activités prévues dans les espaces verts du site (préciser notamment une ouverture au public) :

.....

.....

Composition des espaces verts (pelouse, sous-bois, prairie, massifs fleurie, mare, haie, etc.)

.....

.....

.....

Description des limites du jardin (clôture, haie, hauteurs, perméables à la faune...)

.....

.....

.....

Insérer ou joindre des photos du jardin, des différents espaces et des limites décrits ci-dessus

Remarques concernant le site (espaces à contrainte, entretien annuel, type d'entreprise prestataire, autres remarques utiles à la bonne connaissance des espaces verts du site) :

.....

.....

.....

Label Jardin Remarquable : - Oui - Non

Protection au titre des Monuments Historiques : - Oui -Non

Diriez-vous que les alentours du site ont une biodiversité plutôt riche, ou plutôt faible ? et pourquoi ?
(Décrire les environs du site)

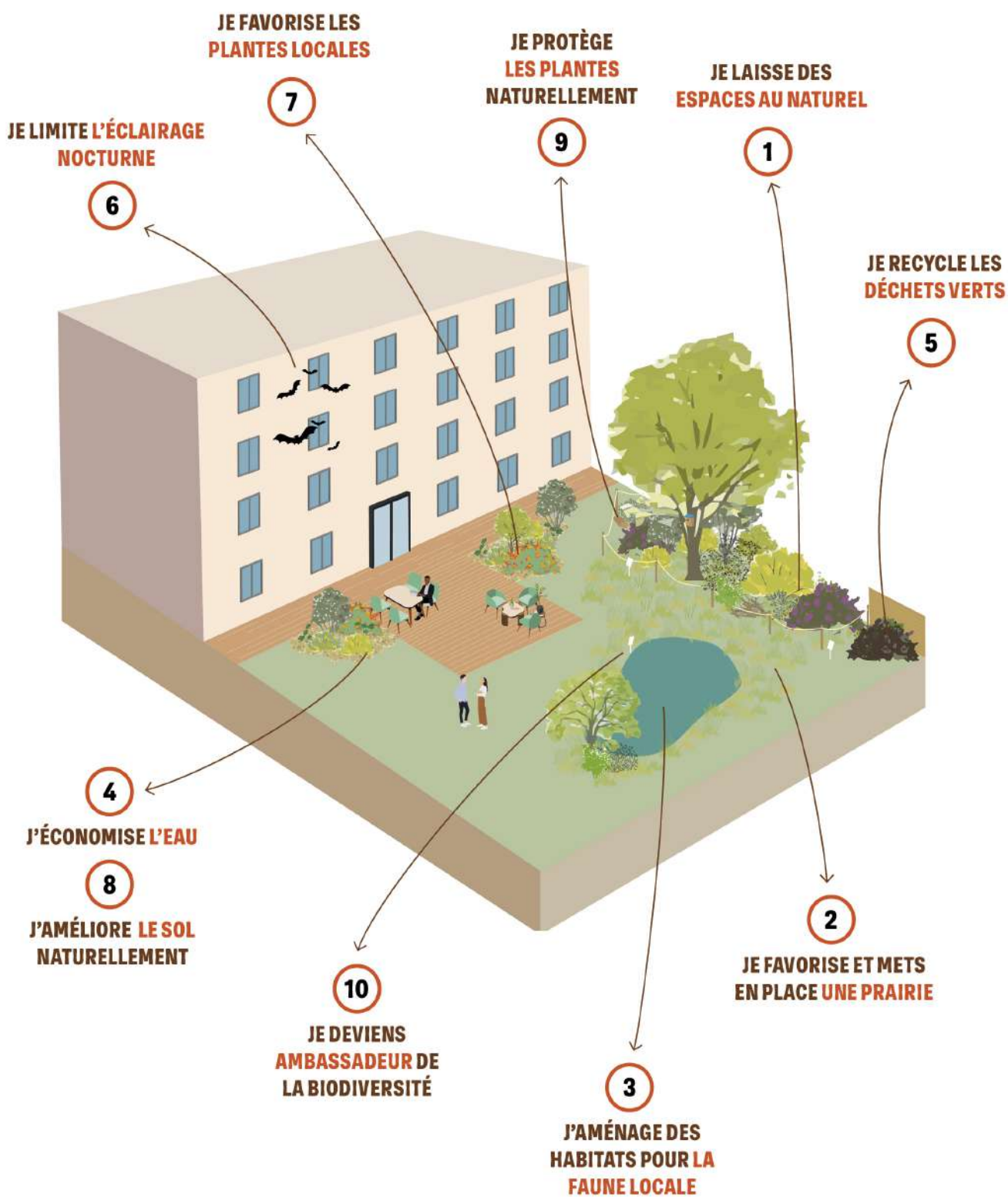
.....

.....

.....

Insérer ou joindre une photo aérienne du site avec une vue large (environ 5km autour du site)

2 LA CHARTE JARDINS DE NOÉ EN DÉTAILS







GESTE 1

LAISSER DES ESPACES AU NATUREL

L'espace laissé au naturel, ou **également appelé « zone refuge »**, est un espace sans perturbation humaine : sans entretien ni fréquentation humaine. C'est l'endroit le plus propice au développement de la biodiversité, là où la nature peut s'exprimer librement. En effet, en l'absence d'entretien les végétaux réalisent leurs cycles complets et fournir des ressources et abris pour la faune.

La communauté d'espèces représentée dans ces espaces est généralement très différente de celle des jardins à la gestion plus intensive. On retrouvera notamment des plantes hôtes de nombreuses chenilles de papillons comme les orties et d'autres ressources nourricières complémentaires à celles offertes habituellement dans les espaces verts.

Un espace laissé au naturel, évolue au cours du temps : d'abord herbacé, il peut ensuite évoluer vers un stade arbustif puis un stade boisé si les conditions le permettent (type et profondeur de sol, eau disponible...). Sans aucune gestion, ni fréquentation humaine, ces zones refuges peuvent donc revêtir plusieurs aspects : prairies naturelles, boisement libre, mais aussi friche urbaine alliant minéral et végétal, toiture végétalisée inaccessible au public, etc.

Une communication associée à la zone refuge est souvent nécessaire, afin de sensibiliser les usagers à la démarche de préservation mise en place. Il est souvent préconisé de signaler la zone par des ganivelles ou des cordons piquetés, et d'y installer à proximité un panneau de sensibilisation.



LES TOITURES VÉGÉTALISÉES

Les toitures végétalisées et inaccessibles au public peuvent se révéler très utiles pour la biodiversité urbaine, en s'intégrant dans les corridors de biodiversité dits en pas japonais, et en constituant un véritable refuge pour la faune qui peut y accéder (oiseaux, certains insectes et reptiles, etc).

Noé souhaite ici encourager les zones refuges en milieu urbain. Souvent peu esthétiques, ces zones refuges pourraient totalement être mises en place en toiture, à l'abri des regards.

Pour considérer une zone refuge en toiture, celle-ci doit être inaccessible au public et présenter des intérêts pour la faune locale :

- Une végétation diversifiée,
- Des aménagements pour la faune : nichoirs, tas de pierres, bacs à eau, etc.



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

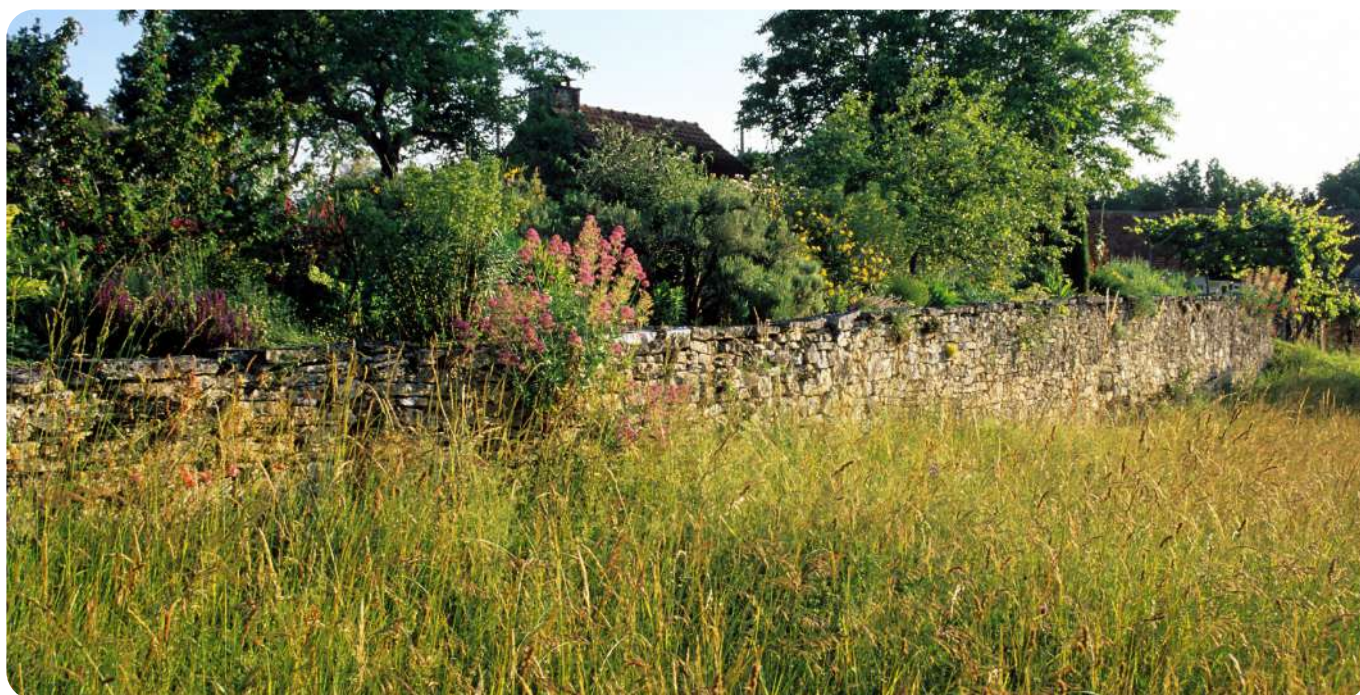
Comme première étape, vous pouvez laisser se développer un coin plus naturel au jardin avec seulement **1 à 2 passages par an** pour entretenir la végétation : tailler les arbustes, faucher la prairie naturelle, etc.

A plus long terme, il sera intéressant de réduire ces passages entretien, **jusqu'à 1 passage tous les 2 ans, voire plus aucun passage.**

Cette zone refuge peut prendre place en fond de jardin par exemple, ou en toiture si celle-ci est inaccessible au public.

L'intérêt des zones refuges étant souvent méconnu du grand public, et leur esthétique controversée. Il peut être stratégique **de réaliser une communication spécifique** sur les zones refuges auprès des utilisateurs du site (panneau de sensibilisation, signalétique...), et de **la délimiter visuellement** par une clôture légère ou cordelette, laissant passer la faune.

Dans l'idéal, nous parlons donc de zone refuge lorsqu'il n'y a aucune opération d'entretien effectuée. Conscient de la propagation des espèces exotiques envahissantes et de leur impact sur le fonctionnement des écosystèmes, il peut s'avérer **nécessaire de surveiller la présence/absence des plantes exotiques envahissantes (PEE)** au sein de la zone refuge, et les supprimer le cas échéant. Différentes techniques de gestion des PEE existent, afin d'adopter une technique optimale selon les spécificités de l'espèce en question.



VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 1

NIVEAU 1 : Délimitation d'une zone gérée de manière souple

☐ Grand massif de vivaces (>15m²), nettoyé 1fois/an

☐ Longue haie (>10m) gérée en port libre, taillée 1fois/an en début automne ou fin d'hiver

☐ Un pelouse tondue quelques fois dans l'année (<6 fois), avec une hauteur de coupe à 8cm ou plus

NB : pour les prairies fauchées 1 fois par an, voir le geste n°2

NIVEAU 2 : Délimitation d'une zone au naturel, à la gestion légère

☐ Espace prairial fauché tous les 2 ans en septembre/octobre, avec une hauteur de fauche >10cm

☐ Boisement avec un entretien ponctuel des strates arbustes et herbacées (ex : si Obligation Légale de Débroussaillage)

☐ Autre :

NIVEAU 3 : Délimitation d'une zone refuge, au naturel

☐ Délimitation d'une zone au naturel et sans intervention : aucun entretien réalisé ni aucune fréquentation humaine.

Un passage par an est autorisé pour surveiller la présence/absence des plantes exotiques envahissantes (PEE) au sein de la zone refuge, et les supprimer le cas échéant.

Justificatifs demandés : plan paysagiste, photo de la zone concernée (avec indication de la date), photo des actions de communications, contrat d'entretien mentionnant les modalités des opérations de tailles douces, tontes et fauches

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

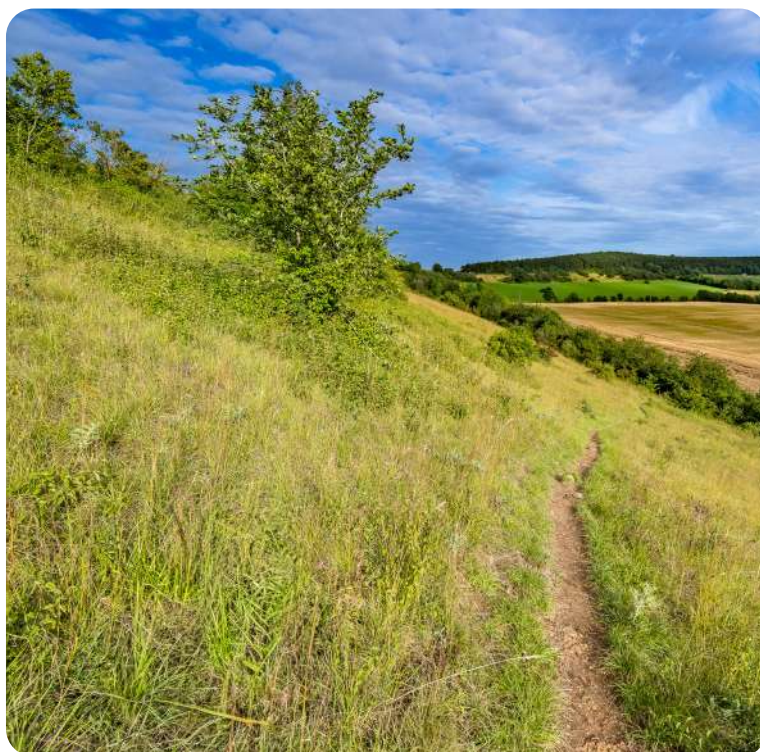
GESTE 2

FAVORISER ET METTRE EN PLACE UNE PRAIRIE

Les prairies jouent un **rôle écologique majeur**, en constituant des puits de carbone et en abritant une riche biodiversité. En effet, elles offrent une grande diversité d'abris et de ressources alimentaires pour de nombreux animaux, et notamment les pollinisateurs sauvages.

Il existe **différents types de prairies**, avec des compositions végétales qui varient selon l'hygrométrie, la diversité des sols et des climats, etc. Par exemple, les prairies mésophiles s'installent sur des sols secs à frais, tandis que les prairies hygrophiles se développent sur des sols très humides. Un espace enherbé qui n'est pas tondu va naturellement évoluer vers un espace prairial, en accueillant de plus en plus de graminées et d'espèces apparentées à la prairie naturelle de votre région. L'esthétique de la prairie entre parfois en conflit avec les usages du site : l'espace prairial devra alors être clairement délimité et signalé, en tondant une bande de un mètre de large sur ses contours par exemple, ou encore en installant un panneau de communication.

Dans certains cas, des **prairies fleuries peuvent constituer des transitions paysagères douces** dans un jardin aux scènes et styles variés. Composée de nombreuses plantes mellifères, produisant du nectar et du pollen pour les pollinisateurs sauvages, elles offrent une floraison étalée de mars à septembre. Cependant, la mise en place d'une prairie fleurie entraîne une gestion plus contraignante qu'une prairie naturelle (semis tous les 2 à 3ans).



NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

COMPOSITION DU MÉLANGE DE PRAIRIE FLEURIE

Il convient de sélectionner un **mélange vivace** donc pluriannuel et composé de graminées et plantes à fleurs afin d'en faire un véritable espace riche en ressources alimentaires pour les pollinisateurs sauvages.

Le critère essentiel est de **50% minimum de fleurs sauvages vivaces et locales**, à choisir en fonction de la nature du sol humide ou sec. Un mélange optimum sera également complété par 25% de **légumineuses** et 25% de **graminées**.

Quant à la nature des graines, privilégiez par ordre d'importance :

- les graines de plantes sauvages et les graines de plantes locales et produites localement (pouvant par exemple être garanties par le Label Végétal Local)
- l'éventail d'espèces : plus les espèces sont nombreuses, moins vous avez de chance de voir une espèce prendre le dessus au profit des autres, tout en favorisant le plus grand nombre de pollinisateurs. Une trentaine d'espèces est l'idéal.
- l'étalement de la floraison
- la diversité des formes et couleurs des fleurs

Demandez à votre fournisseur des mélanges respectant le pourcentage de 50 % de fleurs sauvages en limitant ceux qui seront composés de fleurs annuelles.



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

La fauche d'une prairie s'effectue à une période favorable à la biodiversité : **entre septembre et octobre**. La hauteur minimale de coupe doit être de **10 cm**; et la fauche se réalise en partant **du centre de la prairie vers l'extérieur**. Vous pouvez également réaliser la **fauche sur plusieurs jours**, l'idée est de permettre à la petite faune d'avoir le temps de fuir la zone.

Dans le cas d'une **prairie évoluant naturellement**, vous pouvez laisser les **déchets de fauche sur place**, afin d'enrichir le sol. A l'inverse dans le cas d'une **prairie fleurie**, **l'exportation des résidus de fauche est indispensable** pour ne pas enrichir le sol.

En effet, les plantes sauvages que l'on retrouve dans les prairies fleuries sont principalement des plantes adaptées aux sols pauvres. Cependant, il conviendra de laisser les résidus de fauches quelques jours au sol avant de les exporter afin que les graines tombent au sol et viennent coloniser la prairie l'année suivante.

En dehors des périodes de fauche, il peut être utile de **matérialiser** la mise en place d'une gestion de fauche **par une tonte régulière d'une bande à proximité** du cheminement ou en bordure de prairie (~10cm de hauteur). Des fauches de cheminement peuvent également être pratiquées afin que les usagers puissent s'approprier l'espace.

VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 2

NIVEAU 1 :

☐ Présence d'une zone de prairie naturelle : évolution libre du gazon. Fauche 1 à 2 fois/ans, hauteur de 10 cm, en mars et/ou septembre.

NIVEAU 2 :

☐ Ensemencement avec un mélange prairial, adapté au site et à la biodiversité locale (prairie humide, prairie fleurie, ...). Entretien avec une fauche par an et hauteur minimale de 10 cm (avec résidus laissés quelques jours sur place), ensemencement tous les 2 à 3 ans.

NIVEAU 3 :

☐ Ensemencement avec un mélange prairial, adapté au site et à la biodiversité locale (prairie humide, prairie fleurie,...). Entretien avec une fauche par an et hauteur minimale de 10 cm (avec résidus laissés quelques jours sur place), ensemencement tous les 2 à 3 ans. Cette prairie fait l'objet d'animations et/ou de communication auprès des utilisateurs du site, pour les sensibiliser à l'intérêt écologique des prairies (sciences participatives, suivi de biodiversité dans le temps, panneau de sensibilisation, ...).

Justificatifs demandés : photo de la zone concernée (avec indication de la date), contrat d'entretien mentionnant les modalités des opérations de fauches (planning, hauteur de coupe, etc), fiche technique ou photo du mélange de graines semées, photos des actions de communication portant sur la prairie, contrat d'animation

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !



GESTE 3

AMÉNAGER DES HABITATS POUR LA FAUNE LOCALE

L'urbanisation impacte la biodiversité, en fragmentant et détruisant leurs habitats naturels. **Par la préservation des végétaux existants et la réalisation de quelques aménagements**, il est possible de favoriser l'accueil de la faune et de la flore locale, et pour nous de redécouvrir cette « biodiversité ordinaire ».

PRÉSERVER ET VALORISER L'EXISTANT

On ne le répétera jamais assez : ce qui est détruit est difficilement remplaçable en écologie et pour les écosystèmes.

Les **éléments végétalisés existants** comme des haies diversifiées, des prairies sauvages, arbres matures (...) **jouent déjà un rôle pour la biodiversité locale**, il s'agit donc de les préserver. Cela consiste aussi à **conserver les vieux arbres** et les arbres à cavités car certaines espèces, dites espèces cavernicoles s'abritent ou nidifient dans les troncs. Pour les accueillir, il suffit donc de laisser sur pied les arbres morts ou à cavités, quand ceux-ci ne présentent pas de danger pour le public. Il est également intéressant de **créer sur le site des lisières, en modulant la gestion**, afin de créer avec les végétaux un gradient visuel de hauteurs. La transition paysagère entre deux milieux est souvent très nette : par exemple le gazon est tondu jusqu'au pied des arbres et arbustes. Créer une lisière revient donc à mettre en place un milieu de transition, avec une hauteur intermédiaire, souvent riche en biodiversité.





INSTALLER DES ABRIS ARTIFICIELS

Il est possible d'**installer ou de construire quelques abris artificiels**, que nous conseillons surtout à des fins de sensibilisation ou d'observations (nichoirs, refuge à chrysopes, tas de bois mort...). Pour rendre ce type d'action pertinente, il est nécessaire qu'elle soit **accompagnée d'autres aménagements** : ne pas apporter le gîte sans le couvert ! Pensez à adapter l'aménagement et la gestion de votre jardin de sorte que la biodiversité puisse y trouver les ressources nécessaires à sa survie (plantes sauvages pollinifères et nectarifères, arbres et arbustes à fruits, etc.).

Si vous en avez la possibilité, **favorisez les habitats naturels** qui seront plus efficaces et s'intégreront mieux dans les dispositifs paysagers.

N'hésitez également pas à réutiliser les ressources du site pour des aménagements très simples. **Laisser des bûches ou vieilles branches au sol** suffit à créer un « buffet » à insectes qui favorise la venue et la reproduction d'insectes divers et variés. Les **tas de feuilles mortes** forment aussi un abri très apprécié pour les hérissons par exemple. La litière de feuilles mortes au sol est également un élément important pour l'hivernage de nombreux insectes dont des pollinisateurs.



AVERTISSEMENT : HÔTEL À INSECTES

L'hôtel à insectes est à considérer uniquement comme un outil de communication.

Son **intérêt pour la biodiversité est très limité, si ce n'est contre-productif d'après plusieurs études scientifiques.**

En effet, installer tous ces abris ensemble, dans un « hôtel », favorise la concurrence entre espèces, la transmission de parasites et augmente la vulnérabilité face aux prédateurs. De plus, ces aménagements sont souvent systématisés prêt à l'emploi, ne prenant pas en compte les enjeux spécifiques locaux.

AVERTISSEMENT : INSTALLATION DE RUCHES

Une réflexion est à porter sur l'installation de ruches d'abeilles domestiques qui, d'une part **doivent s'accompagner d'une gestion cohérente** de l'espace et d'autre part **favorise les abeilles domestiques au détriment des populations de pollinisateurs sauvages.**

En effet, les abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages entre en compétition pour l'accès aux ressources alimentaires. De plus, la forte densité des populations d'abeilles domestiques semble impacter la flore, en diminuant le potentiel de reproduction de certaines essences végétales, dont des essences sauvages.

AMÉNAGER DES MILIEUX NATURELS

Favoriser les abris naturels pour les animaux du jardin ne consiste pas seulement à les aider à passer la mauvaise saison. Au contraire, ces **refuges leur sont nécessaires tout au long de l'année** : s'abriter des intempéries, se reposer, se reproduire, etc. Dans un jardin en équilibre, ces abris existent naturellement et sont rapidement occupés par divers insectes, mammifères, oiseaux, etc. Les aménagements paysagers tels qu'**une mare, une haie champêtre, une micro-forêt, ou encore un muret de pierres sèches** sont des aménagements simples à mettre en place et qui permettront aux espèces d'évoluer dans un environnement propice à leur survie et à leur développement. Nous vous conseillons de **diversifier ces habitats** afin, d'une part, de répondre au besoin d'une plus grande "proportion" de la biodiversité et, d'autre part, de créer une multitude de micro-habitats pouvant correspondre à des conditions parfois rares et bien particulières pour l'accueil de certaines espèces.



NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

NICHOIR DU TYPE « BOÎTE AUX LETTRES »

Ce nichoir est destiné particulièrement aux mésanges, aux moineaux et aux sittelles. La largeur du trou sera plus ou moins favorable à certaines espèces : petit diamètre (25mm) pour la mésange bleue 'Cyanistes caeruleus' ou plus large (32mm) pour le Moineau domestique 'Passer domesticus'.

NICHOIRS À BALCON

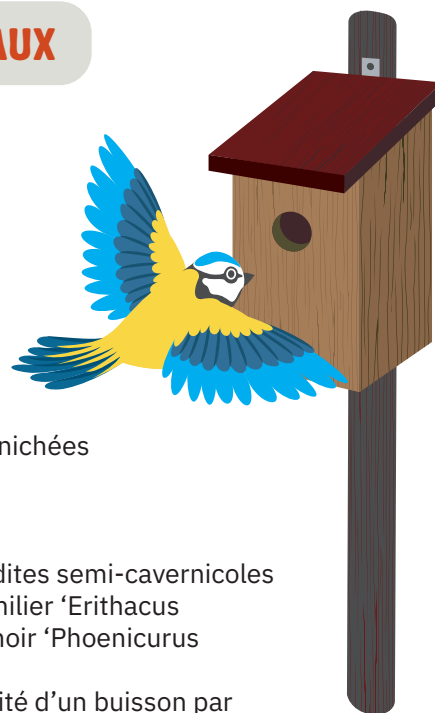
S'adressant aux mêmes espèces que les nichoirs de type « boîtes aux lettres », ils offrent l'avantage supplémentaire d'une bonne protection des nichées vis à vis des intempéries et des prédateurs.

NICHOIRS SEMI-OUVERTS

Ces nichoirs, offrant une grande ouverture, feront le bonheur des espèces dites semi-cavernicoles (qui vont préférer un lieu de nichée plus éclairé) comme le Rouge gorge familier 'Erithacus rubecula', le Troglodyte mignon 'Troglodytes troglodytes', le Rouge queue noir 'Phoenicurus ochruros' ou la Bergeronnette grise 'Motacilla alba'.

Il conviendra de les placer à l'abri d'éventuels prédateurs, cachés à proximité d'un buisson par exemple.

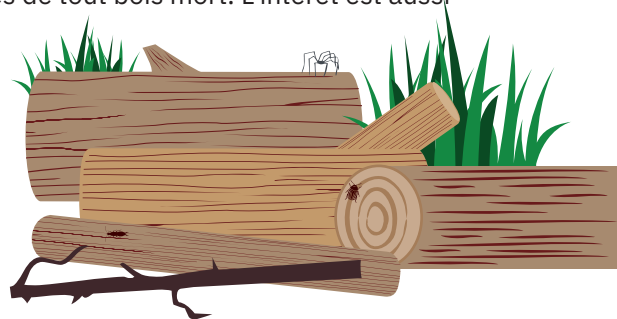
Afin de les choisir au mieux, vous pouvez être accompagné d'une association naturaliste locale qui pourra réaliser un inventaire des espèces présentes.



TAS DE BOIS

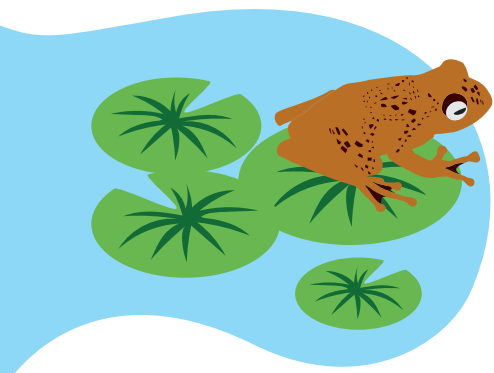
Un tas de bois mort est un véritable écosystème qui permet à tous types d'animaux et d'insectes, du hérisson à la larve de cétoine de trouver un refuge dans des endroits débarrassés de tout bois mort. L'intérêt est aussi bien écologique que pédagogique, puisque les visiteurs pourront observer les interactions entre le bois et tout un éventail d'êtres vivants.

Des déchets de taille peuvent être valorisés par ce biais et placés à proximité d'un arbre, d'une haie ou d'une lisière de forêt pour que les insectes puissent venir coloniser le buffet. Toutes les essences et toutes les tailles de branches peuvent être utiles, l'essentiel étant d'utiliser du bois non traité et recouvert de son écorce. Il est possible d'y ajouter des feuilles mortes et des déchets de tonte en quantité limitée.



MARE

Avec une profondeur d'au moins 80 cm, une mare peut rester en eau toute l'année, et fournir un refuge à la grenouille rousse, au triton palmé, aux notonectes, aux escargots aquatiques et aux libellules. Sur un terrain argileux, il suffira de creuser. Pour les autres terrains, une bâche sera nécessaire pour imperméabiliser la mare. Un contour sinueux et complexe favorisera la diversité des habitats, mais n'est pas indispensable, l'essentiel étant de la composer de plantes locales. Une mare exige peu d'entretien : nettoyez environ un tiers de la mare chaque année, pour ne pas trop perturber ses résidents.



Les rivières anglaises ou bassins d'ornements des jardins pittoresques et irréguliers pourront aussi jouer ce rôle de mare si le dispositif hydraulique permet d'avoir des eaux stagnantes.

Leur dessin parfois accidenté jouera le jeu de la biodiversité en multipliant ici aussi les habitats.

HAIE CHAMPÊTRE ET MICRO-FORÊT

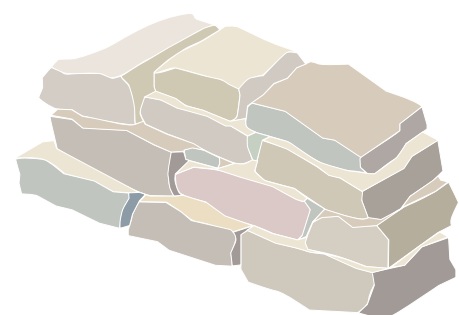
Une haie champêtre est une haie plantée d'essences locales. Sa composition lui permet d'être plus résistante aux maladies et adaptée à la biodiversité. On associera donc des arbustes persistants et caducs.

Une micro-forêt présente également une large diversité d'essences végétales, associant arbustes et arbres. Nous considérons qu'il faut au minimum 100m² pour considérer un habitat de micro-forêt



MURET DE PIERRES SÈCHES

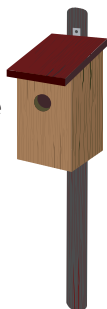
Pour construire un muret il faut utiliser des pierres locales, de tailles et formes variées mais pas trop arrondies. Le muret doit être monté sur un terrain bien plat et tassé, et si nécessaire il faut utiliser des graviers comme soubassement pour avoir une base stable. Il faut ensuite disposer les rangées de pierres bien horizontalement, mettre les plus grosses en bas et utiliser les plus petites pierres pour caler les plus grandes. Mais il ne faut tout de même pas oublier de laisser des espaces pour les futurs visiteurs, de préférence sur le versant exposé du muret, ou près de son sommet. Vous pouvez même créer des petits espaces remplis de sable (où pondent les lézards), de foin ou de terre, tout dépend des animaux que vous souhaitez observer.



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

NICHOIRS

Les nichoirs s'accrochent solidement aux arbres afin d'éviter leur balancement. Il est préférable d'opter pour une sangle élastique permettant de détacher facilement le nichoir et de ne pas blesser l'arbre contrairement à l'emploi de vis. Les nichoirs devront être vidés de tous les matériaux qui auront servi à faire le nid dès l'automne puis être nettoyés avec de l'eau chaude et désinfectés avec quelques gouttes d'huile essentielle de thym à pour recevoir de nouveaux occupants.

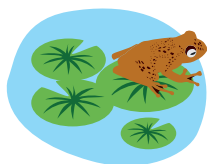


HAIE CHAMPÊTRE ET MICRO-FORÊT

La saison de nidification s'étend de la mi-mars jusqu'à la mi-août, il est donc recommandé de tailler et d'élaguer les végétaux en dehors de cette période,.

Les arbustes demande seulement d'être entretenus sommairement d'une taille libre annuelle.

Les arbres peuvent évoluer librement, avec une taille seulement en cas de risques pour la sécurité.



MARE

Le nettoyage de la mare s'effectue en automne afin de garder une quantité d'oxygène suffisante durant l'hiver.

Chaque année il faut enlever les feuilles et débris de végétaux en surface, et curer tous les 2-3 ans une partie du fond de la mare (environ les 2/3 de la vase).

Enfin, il est recommandé d'installer quelques arbres et arbustes à proximité de la mare, pour fournir un ombrage à la belle saison. Si des plantes deviennent trop envahissantes (souvent des plantes aquatiques), il faut les supprimer en automne.

Les feuilles automnales pourront être mises au pied afin de renforcer la litière, le hérisson pouvant y trouver un gîte d'hibernation par exemple.

MURET DE PIERRES SÈCHES ET TAS DE BOIS

Il s'agit surtout de remettre en place les pierres ou branchages qui tombent, voire de reconstruire les parties trop endommagées.



VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 3

NIVEAU 1 :

☐ Conservation et valorisation de l'existant : haies diversifiées, arbres matures ou sénescents, lisières végétales stratifiées, etc.

NIVEAU 2 :

☐ Installation d'abris artificiels : nichoirs, gîte à chrysopes, gîte à coccinelles, gîte à abeilles solitaires

NIVEAU 3 :

☐ Aménagement d'habitat naturels : mare, muret de pierres sèches, plantation d'une micro-forêt, d'une haie champêtre, etc.

Justificatifs demandés : photos des aménagements mis en place et situation sur plan, contrat d'entretien pour la taille des haies (fréquence et période), contrat d'aménagement paysager si l'aménagement n'a pas encore été réalisé.

**NB : LES RUCHES ET LES HÔTELS
À INSECTES NE SONT PAS DES
AMÉNAGEMENTS VALORISÉS PAR CE
GESTE (VOIR P.19)**

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



GESTE 4

ÉCONOMISER L'EAU

Les volets écologiques et économiques de la gestion de l'eau sont aujourd'hui au centre des réflexions à apporter sur notre consommation quotidienne, tendant à en réduire ou à en supprimer l'usage.

NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

CHOISIR LES BONNES PLANTES

En choisissant les **plantes adaptées au climat et au type de sol** présent sur votre site, l'arrosage n'aura pas lieu d'être, **hormis à leur plantation et dans les trois premières années**. Une bonne connaissance du sol et de ses propriétés est donc préconisée !

En tenant compte des paramètres précédents, il est important de privilégier les **plantes vivaces** car elles demandent moins d'entretien que les annuelles du fait de leur pérennité, et consomment bien souvent moins d'eau (seulement les premières années après plantation).

Les plantations de vivaces sont à réaliser à l'automne-hiver, pour faciliter leur reprise au printemps lors des premières pluies.



PLANTER DES COUVRE-SOLS

Les plantes couvrantes (ou plantes couvre-sols) sont des plantes souvent **rampantes au développement rapide**. Cela peut être utilisé en alternative au paillage, ou sur une zone que l'on ne désire pas voir s'enfricher.

Ainsi avec ce couvert végétal maîtrisé, on évite que des végétaux non-désirés s'invitent dans les massifs et on limite l'utilisation d'eau tout en protégeant les sols de l'érosion. Ces plantes sont des plantes vivaces, et ne représenteront donc pas un investissement conséquent à long terme. Parmi les plus connues : millepertuis, petite pervenche, géranium rampant, ...

NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

Différentes actions peuvent être mises en place pour limiter l'usage de l'eau :

METTRE EN PLACE DU PAILLAGE DANS LES ZONES DES MASSIFS

Le paillage des massifs est primordial. Il présente différents avantages :

- de maintenir l'humidité du sol, et donc d'arroser moins souvent et/ou en plus faible quantité ;
- de limiter la prolifération des herbes indésirables ;
- d'enrichir le sol : apport de nutriments, favorise la venue des vers de terre qui décomposent et améliorent la structure du sol ;
- de protéger les sols des températures extrêmes et limiter l'érosion.

Ils peuvent également servir d'abri aux coccinelles, perce-oreilles, etc. grâce à leur structure aérée.

Un paillage organique (ou paillage végétal) est plus intéressant qu'un paillage minéral pour la biodiversité, car la décomposition de la matière organique vient enrichir le sol et bénéficie à la pédofaune (faune du sol). Il est donc amené à disparaître avec le temps, des rechargements en paillage sont donc à anticiper !

L'installation et les rechargements en paillage s'effectuent idéalement au printemps ou à l'automne.

Exemples de paillages organiques : les tontes de gazon et de prairies, les feuilles mortes, les pailles de céréales et de lin, les écorces de pin, écorce de bouleau, le BRF (bois raméal fragmenté), le compost, les toiles en fibres végétales, les cosses de cacao...

AVERTISSEMENT : LES BÂCHES

Les **bâches plastiques ou biodégradables** sont à éviter car elles limitent sévèrement l'absorption de l'eau dans le sol, le travail des vers de terre et le recyclage des feuilles mortes : cela rompt les cycles biologiques. De plus, leur aspect esthétique reste discutable.



ARROSER DE FAÇON RAISONNÉE

Dans le cas d'espaces végétalisés sur dalle (avec une faible réserve en eau dans le sol), en toiture ou encore dans les massifs à caractère horticole, un arrosage peut être nécessaire. Il est recommandé d'**arroser le matin**, car c'est à ce moment que les stomates des plantes sont les plus ouverts et peuvent le mieux récupérer la rosée. Il est alors judicieux de mettre en place un système de **goutte-à-goutte couplé à un programmeur**, afin de maîtriser la ressource en eau. Une sonde tensio-métrique peut même être installée dans les massifs, afin de détecter au mieux les périodes sensibles, où l'arrosage est nécessaire.

Enfin, **en période de sécheresse, n'arrosez pas la pelouse**. Une pelouse qui jaunit, ne fait que préserver son système racinaire. Sa reprise, au retour des températures plus douces, sera donc facilitée.

VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 4

NIVEAU 1 :

☐ Arrosage automatique matinal par goutte-à-goutte et couvert permanent des massifs (paillage, plantes couvre-sol)

NIVEAU 2 :

☐ Arrosage automatique matinal par goutte-à-goutte, couvert permanent des massifs (paillage, plante couvre-sol), économe en eau (programmateur + tensiomètre, recherches de fuites...) et choix de plantes résistantes à la sécheresse/peu consommatrices d'eau

ET/OU

☐ Utilisation d'un récupérateur d'eau pour arroser le site

NIVEAU 3 :

☐ Aucun arrosage

ET/OU

☐ Installation de circuit fermé pour les fontaines et bassins

Justificatifs demandés : photos des aménagements mis en place pour limiter l'arrosage / attestation présentant l'organisation technique de l'arrosage

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

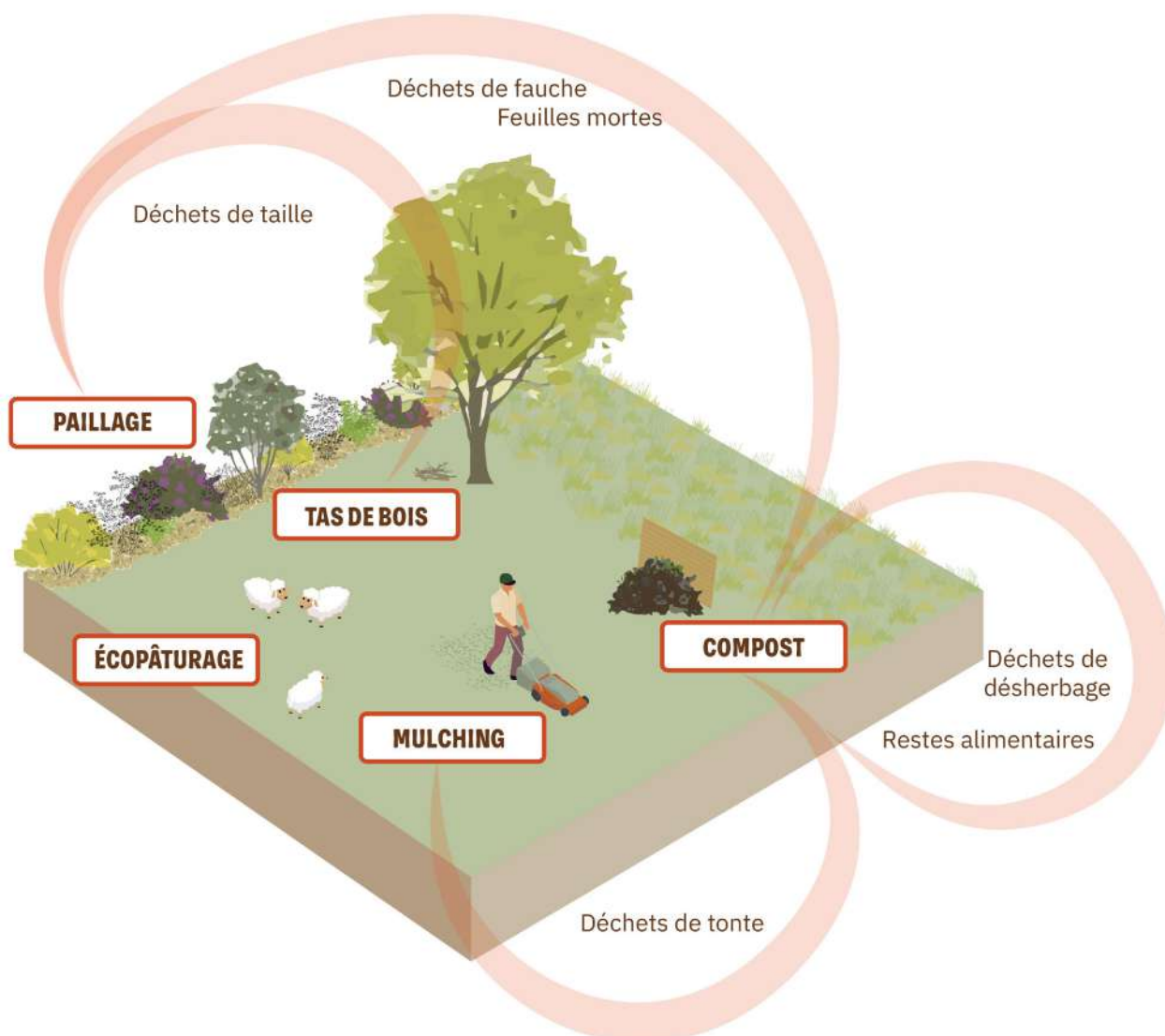
GESTE 5

RECYCLER LES DÉCHETS VERTS



Les déchets issus du jardin sont une ressource valorisable directement sur place. En plus de limiter ainsi les exports et les émissions de CO₂ associées, la valorisation in-situ des déchets verts permettent améliorer la qualité du sol tout en économisant l'achat de paillage et d'engrais et en réduisant notre consommation en eau.

De plus, il est désormais obligatoire pour les entreprises et les particuliers depuis le 1er janvier 2024 de disposer d'un tri à la source des « biodéchets » : dont notamment les déchets bio-dégradables issus des espaces verts. Ce tri à la source permet justement d'envisager des valorisations spécifiques pour les biodéchets, dont certaines sont explicitées ci-après.



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

LE PAILLAGE

Issu de broyats des déchets de tailles ou encore de la fauche, le paillage se place en pied de haie ou de massif, sur environ 7cm d'épaisseur. Ce paillage produit directement sur le site est en général moins esthétique que le paillage acheté sur le marché, mais il peut tout à fait convenir pour des espaces peu fréquentés comme une haie en fond de terrain par exemple.



LE MULCHING (OU TONTE MULCHÉE)

La tonte mulchée est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse coupe l'herbe en brins très courts, et rejette ensuite ces brins sur l'herbe fraîchement coupée. Plus les brins sont courts, moins le mulch se voit et plus les brins vont se décomposer rapidement.

Avec le même principe que pour le paillage, les brins d'herbe vont garder l'humidité du sol et vont fertiliser naturellement la pelouse lors de leur dégradation. Un point de vigilance cependant : le mulching fonctionne bien lorsque les brins d'herbe sont courts, les tontes doivent donc être régulières afin que les repousses soient faibles entre deux tontes (toutes les semaines au printemps). On recommande une hauteur de tonte à 7-8cm, pour limiter l'effet desséchant et garder de la fraîcheur au sol.

La fréquence de passages étant élevée, il est intéressant de réaliser une tonte mulchée pour des petites surfaces (<1ha). Cette technique de mulching paraît donc adaptée pour des espaces souhaitant une esthétique tenue, avec une gestion relativement intensive.

LE TAS DE BOIS OU HAIE SÈCHE

Le tas de bois mort peut directement être mis en place sur le site, suite à un élagage d'arbres ou de grands arbustes. Il est recommandé d'utiliser des branches et bûches de différents diamètres et différentes essences.

Pour rendre ce tas de bois encore plus accueillant pour la faune, vous pouvez y ajouter des feuilles mortes, quelques pierres et un peu de terre. Attention, il est important de laisser des espaces vides pour que la faune puisse accéder à l'intérieur de cette structure.





L'ÉCOPATURAGE

Pour un grand espace (3 000 m² minimum au total sur le site), un mode de gestion alternatif à la fauche, qui peut également être intéressant, est celui de la mise en place d'un troupeau de moutons ou chèvres de race rustique, locale si possible, en écopâturage. Pour permettre à une prairie de servir de ressource alimentaire aux pollinisateurs, Noé recommande d'accueillir le troupeau d'août à novembre au plus tard.

Pour un écopâturage optimal, adressez-vous à un berger de proximité, soucieux du bien-être animal, aux races rustiques, etc.

LE COMPOST

Les déchets de tonte, de fauche, de taille, de désherbage ainsi que les feuilles mortes et restes alimentaires d'origine végétale peuvent être valorisés avec le compost.

L'entretien du composteur doit suivre 3 grandes règles, afin de réaliser un compost :

- Equilibrer les types de déchets à composter : il doit y avoir 2/3 de déchets verts « frais » pour 1/3 de déchets secs (feuilles mortes, déchets de taille)
- Arroser régulièrement le compost : un compost humide est un compost qui fonctionne. S'il n'est pas humide, le processus de décomposition des déchets s'arrête. Si jamais votre compost est trop humide, rajoutez des déchets bruns
- Aérer le compost : afin d'apporter de l'air à toute la faune et micro-organismes qui le transforment ! Nous pouvez par exemple retourner le compost à chaque apport : un brassage en surface suffit pour incorporer les déchets frais à la couche inférieure. De manière plus ponctuelle, un retournement en profondeur garantit une belle aération.

Le compost ainsi produit pourra être étendu en pied de massifs et de haies, à l'automne et au printemps : des périodes clés où les vers de terre sont très actifs. Si des résidus doivent être exportés, ils devront être orientés vers des filières de valorisation (compostage, méthanisation...) dans le contrat de prestation.



VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 5

NIVEAU 1 :

☐ Gestion et valorisation des déchets verts par le prestataire, dont une partie est valorisée sur le site (tonte mulchée, déchets de fauche/ tonte laissés en pied d'arbustes, broyat des tailles en paillis, ...):

NIVEAU 2 :

☐ Gestion et valorisation des déchets verts par le prestataire, dont une partie est valorisée sur le site.
ET
Installation et gestion d'un composteur sur le site, par des collaborateurs ou un prestataire formé au compostage :

NIVEAU 3 :

☐ Gestion et valorisation des déchets verts par le prestataire, dont une partie est valorisée sur le site.
ET
Installation et gestion d'un composteur sur le site, par des collaborateurs ou un prestataire formé au compostage :
ET
Revalorisation du compost sur site, et réalisation d'actions de sensibilisation des collaborateurs

Justificatifs demandés : attestation de formation à la gestion d'un compost, contrat d'entretien mentionnant la gestion et valorisation des déchets verts, photo du composteur, photo des animations et sensibilisation des utilisateurs au compost

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GESTE 6



LIMITER L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

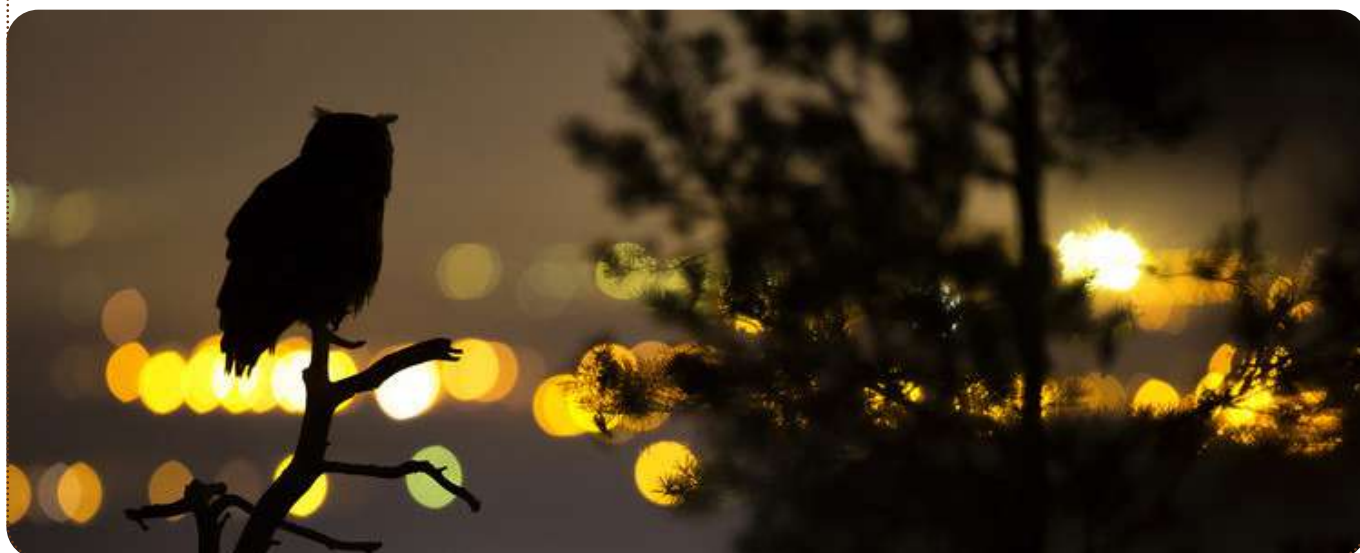
L'environnement nocturne est extrêmement riche en diversité et en activités. La majorité de la biodiversité est nocturne. Plus de 60% des invertébrés (insectes, crustacés...) et presque 30% des vertébrés (mammifères, oiseaux...) vivent au moins partiellement la nuit. Ces espèces nocturnes sont nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes. Elles rendent de nombreux services, indispensables aux humains, tels que la pollinisation, la respiration des végétaux ou la régulation des populations par les prédateurs nocturnes (rapaces, chauves-souris, mammifères, etc.).

Les espèces nocturnes ou crépusculaires connaissent de fortes pressions en milieu urbain, majoritairement dues à la pollution lumineuse. La lumière artificielle a de nombreux effets néfastes sur le cycle de vie de la biodiversité : désorientation des espèces migratrices qui se repèrent grâce aux étoiles, limitation de la prédation, effet de piège dû au halo des lampadaires, ... Ces perturbations sont causées par des longueurs d'ondes trop hautes émises par les luminaires, l'orientation du flux lumineux vers le ciel et la multiplication des points lumineux qui créent un effet de halo.

Si la pollution lumineuse a reculé entre 2014 et 2024, 72% de la France continentale est encore exposée à un niveau élevé de pollution lumineuse. En 2023, 30% de l'éclairage extérieur est émis par le secteur privé (entreprises, centres commerciaux, habitat locatif et individuel) et 70% par le public (voiries et espaces verts). Les gestionnaires de jardins et d'espaces verts ont donc un rôle important à jouer pour limiter la pollution, en particulier dans un contexte où le secteur privé se mobilise de plus en plus sur le sujet.

LA CHARTE DE L'ÉCLAIRAGE DURABLE DE NOÉ

Vous avez envie de vous engager encore plus pour la protection de la biodiversité nocturne ? **Le programme « Nuits de Noé »** propose un Charte de l'Eclairage valorisant l'engagement poussé des collectivités et des entreprises pour la réduction de la pollution lumineuse.



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

Le secteur privé comme public, est soumis à des réglementations précises qui permettent d'agir sur les causes directes des perturbations sur la biodiversité de la pollution lumineuse.

TEMPORALITÉ D'ÉCLAIRAGE

La pollution lumineuse étant une des rares pollution réversible, le geste le plus simple à mettre en œuvre est l'extinction. L'arrêté du 27 décembre 2018 prévoit notamment d'éteindre les lumières éclairant le patrimoine, les parcs et jardins au plus tard à 1h du matin ou 1h après l'arrêt des activités. Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnels et les éclairages extérieurs visant à favoriser la sécurité des biens ou des personnes doivent être éteints une heure après la fin d'occupation des locaux. Ces mesures sont le strict minimum à adopter et n'ont malheureusement pas d'impact sur les espèces à l'activité crépusculaire. **L'idéal est donc de ne pas éclairer du tout les extérieurs et de planifier l'extinction des bureaux au départ des salariés.**



COULEURS DE LUMIÈRES

Si toutes les espèces ont des sensibilités différentes aux couleurs du spectre lumineux, **elles sont toutes très sensibles aux lumières bleues et vertes, émettant au-delà de 4000 K et 3000 K.** Ce sont en effet ces lumières qui se diffusent le mieux dans l'atmosphère et ont donc le plus d'impact sur la santé du vivant – humains compris ! Depuis le 1er janvier 2020, toute nouvelle installation d'éclairage ou rénovation d'éclairage existant implique l'installation d'ampoules éclairant à 3000 K maximum. L'idéal est d'atteindre 2700 K et de profiter de chaque changement d'ampoule pour faire baisser les températures émises.

ORIENTATION ET PUISSANCE DES ÉMISSIONS DE LUMIÈRE

Les halos de lumière sont créés par la lumière orientée vers le ciel et la réverbération des surfaces éclairées. Ces halos sont particulièrement nocifs pour les espèces qui s'orientent en partie grâce aux étoiles. En ce sens, l'arrêté du 27 décembre 2018 limite à 1% la proportion de lumière émise par les éclairages extérieurs au-dessus de l'horizontale. Il est donc nécessaire de **ne pas éclairer du tout en direction du ciel.** L'indice ULOR des luminaires permet de s'assurer de l'orientation de son émission de lumière : il est impératif qu'il soit égal à 0. Pour aller plus loin, il est possible de réduire encore plus le cône d'éclairage quand il n'est pas nécessaire d'éclairer une large surface. Cette mesure est à combiner avec l'attention portée à la puissance du flux lumineux des ampoules, exprimé en lumen, indiquant la quantité de lumière émise par un point lumineux. En effet, plus l'éclairement est faible, moins il y aura de risques de réverbération du sol et de déperdition de lumière parasite dans l'environnement ou en direction du ciel. Ainsi le halo lumineux sera réduit. De plus, plus la lumière est forte et plus elle se verra de loin, donc plus elle attirera la faune nocturne. La loi réglemente le flux lumineux maximum à installer pour un éclairage, rapporté à une surface en lumen/m². Pour les parcs et jardins en agglomération, la densité maximale en lumen/m² est de 25 et 10 hors agglomération.

FAIRE UN DIAGNOSTIC LUMIÈRE

Toutes ces mesures **sont complémentaires et peuvent être mise en œuvre en même temps** en fonction des besoins d'éclairage de votre espace. Il est donc très intéressant de mener une vraie réflexion sur la stratégie d'éclairage, en commençant par faire le point sur l'éclairage déjà en place : âge, nombre, situation, orientation et puissance des points lumineux. Cet état des lieux est à croiser avec une cartographie des usages de votre site en période d'éclairage nocturne. Le diagnostic ainsi mené vous permettra d'identifier les zones où l'extinction est possible et nécessaire, les ampoules ou les lampadaires à remplacer et ainsi prioriser les actions à mener.

VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 6

Pré-requis : *les flux lumineux sont orientés vers le sol, et non vers les côtés et le ciel*

NIVEAU 1 :

☐ Adapter les horaires d'éclairage (extinction dès la fin de journée de travail)

ET/OU

☐ Adapter les techniques des luminaires (T°, intensité de la lumière)

ET/OU

☐ Adapter les techniques des systèmes (détection de présence, balisages discrets...)

NIVEAU 2 :

☐ Aucun éclairage

NIVEAU 3 :

☐ Mise en place d'une stratégie globale sur la biodiversité nocturne (inventaire, suivi) et l'éclairage (cartographie des besoins d'éclairage, inventaires et suivis de la biodiversité)
ET adoption des solutions adaptées, communication,
...

Justificatifs demandés : photo des éclairages mis en place / précision sur l'éclairage mis en place : horaires, zone éclairée, type de luminaire, hauteur, orientation, température de couleur, nombre de points lumineux, proximité avec un espace naturalisé (bois, prairie, mare).

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**GESTE 7****FAVORISER LES PLANTES
LOCALES**

Les plantes locales sont adaptées au climat, au sol, mais aussi au cycle biologique de la faune locale contrairement aux plantes horticoles qui fournissent généralement moins de ressources alimentaires ou abris pour la faune, notamment les pollinisateurs. Elles sont donc mieux adaptées à leur milieu et aux potentiels ravageurs et permettent de constituer des corridors écologiques, car favorables à la biodiversité indigène. En complément, il est indispensable de diversifier les essences de vos futures plantations (ex : massifs plurispécifiques, haies champêtres). Les professionnels recommandent au moins 5 essences locales différentes pour devenir de véritables lieux d'accueil de la biodiversité.

**AVERTISSEMENT : LES ESPÈCES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

Ces dernières années les espèces exotiques envahissantes ce sont énormément développées en France, et représentent aujourd'hui un danger pour les équilibres des écosystèmes. En effet, elles prolifèrent très rapidement et entre en compétition avec les espèces locales. Elles transforment les paysages en les homogénéisant, pouvant alors limiter la croissance d'autres plantes. De plus, pour la majorité d'entre elles, elles offrent moins de ressources alimentaires et d'abris pour la faune locale que les essences indigènes.



NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

CHOISIR DES ESSENCES INDIGÈNES DE VOTRE RÉGION

Certains pépiniéristes et associations locales proposent des essences indigènes (également dites « essences locales »), notamment par le biais de certaines essences de la **marque « Végétal Local »**. Il est très bénéfique d'aménager ou de réaménager un massif et une haie par l'emploi de plantes indigènes, **produites localement**.

Pour aller plus loin, on peut se tourner vers des pépinières ayant un **mode de production raisonné** (limitant l'usage de pesticides) dont les plantes auront été produites au maximum au sein de la pépinière (et non achetées chez un grossiste européen pour une mise en culture française) à l'image des **pépinières labellisées Plante Bleue ou Fleur de France**.



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

Des essences envahissantes peuvent s'être développées sur votre site. Pour toutes les raisons citées précédemment, **il est important de gérer ces essences en les supprimant de votre site, ou du moins en contenant leur propagation**.



Vous pourrez trouver des ressources ici :
<https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>



VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 7

NIVEAU 1 :

- ☐ Absence d'espèce exotique envahissante, ou gestion spécifique de celles-ci le cas échéant
- ☐ Présence d'essences spontanées et présence d'essences horticoles/ornementales adaptées au site (climat, sol, eau)

NIVEAU 2 :

- ☐ Utilisation d'essences locales (originaires de la région ou labellisées « Végétal Local »)

NIVEAU 3 :

- ☐ Absence d'espèce exotique envahissante
- ☐ Au moins 75% des espaces végétalisés du site sont représentatifs de la région (essences spontanées, gestion peu intensive favorisant une végétation adaptée à la région, utilisation d'essences régionales ou labellisées Végétal Local)

Justificatifs demandés : bon de commande du fournisseur de végétaux, contrat d'entretien mentionnant la gestion spécifique des espèces exotiques envahissantes, la gestion peu intensive du site et la plantation d'essences locales, analyse du site sur photo aérienne des espaces considérés comme représentatifs de la région

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

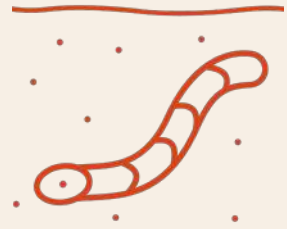
.....

.....

.....

.....

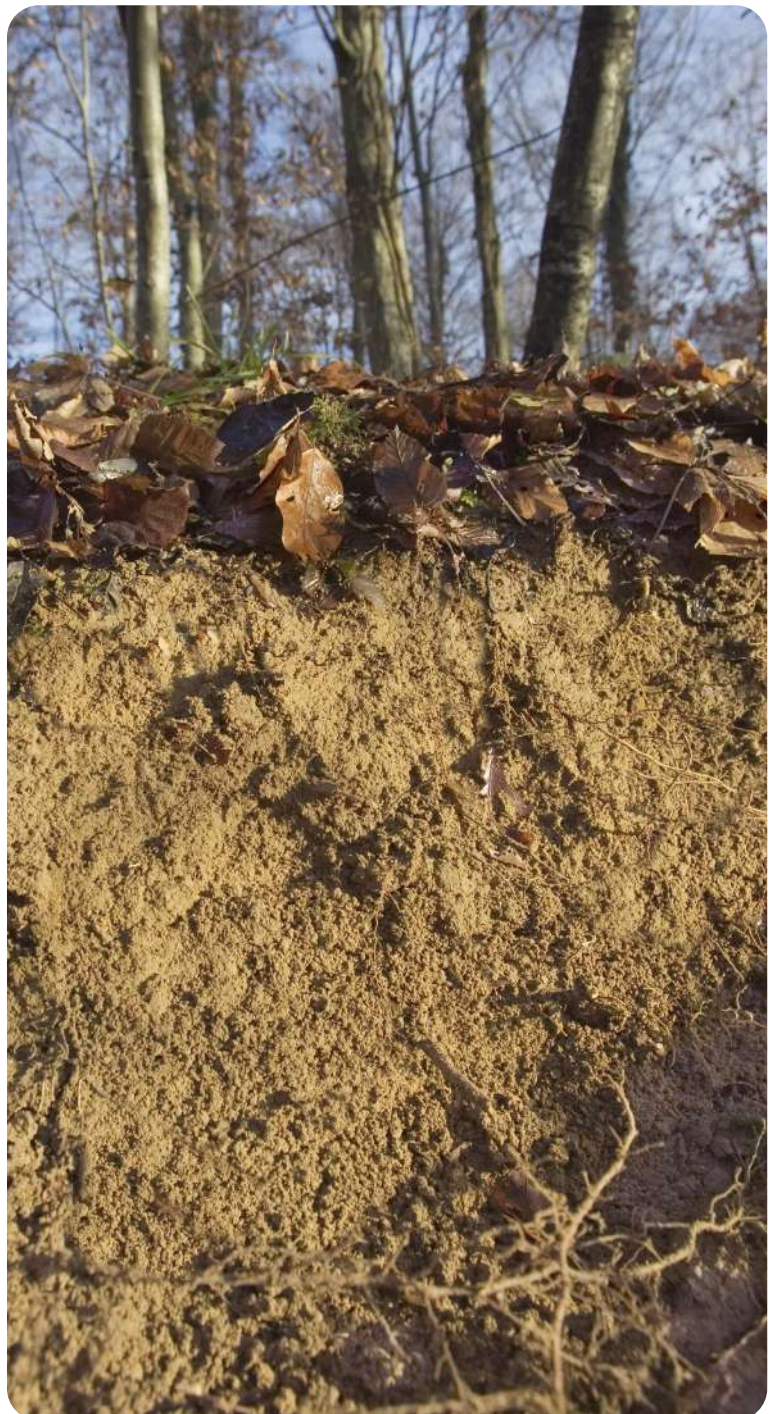
GESTE 8

**AMÉLIORER LE SOL
NATURELLEMENT**

Le sol est bien plus qu'un simple support : il est le fondement de la vie. Il assure l'épanouissement de la végétation, de la faune du sol, de la faune terrestre et même aérienne. À ce titre, il constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité sur notre planète, hébergeant environ un quart de la biodiversité totale.

Composé de matière minérale (débris de roches, sable, argile) et de matière organique, le sol est un milieu dynamique. Entre ces éléments circulent l'air, de l'eau et une multitude d'êtres vivants. Le sol est ainsi la base de la vie pour tous les organismes : il filtre et stocke l'eau, et participe activement aux cycles de l'azote (N), du phosphore (P) et du potassium (K), éléments indispensables au développement des plantes.

Les sols abritent une diversité incroyable d'organismes, allant des insectes aux mollusques, en passant par les algues, les bactéries et les champignons. La grande variété des types de sols contribue également à cette biodiversité élevée, notamment lorsque le sol est en «bonne santé». L'abondance et la diversité biologique peuvent varier considérablement d'un sol à l'autre, influencées par la teneur en matière organique, la composition minérale, le pH, ... Les organismes du sol entretiennent des relations complexes entre eux et influencent les écosystèmes entiers en contrôlant la circulation des matières essentielles à la vie des plantes (carbone, azote, phosphore, etc.). Par exemple, ce ne sont pas les mêmes espèces que nous trouvons dans une prairie calcicole et une prairie humide.



Il est crucial de prendre soin du sol pour assurer une biodiversité fonctionnelle et riche. La gestion d'un espace vert peut parfois nécessiter un apport pour favoriser le développement des plantes. **Cependant, l'amélioration systématique du sol n'est pas toujours nécessaire.** Il est judicieux de réaliser un diagnostic de l'état du sol (par exemple, avec un test simple comme le test moutarde pour vérifier la présence de vers de terre) afin d'évaluer le besoin réel. Si une amélioration est nécessaire, il est impératif de prendre en considération les risques environnementaux (pollution des nappes phréatiques par les nitrates, eutrophisation des milieux aquatiques, destruction de la faune microbienne du sol...). Il convient par conséquent de **favoriser les produits naturels**, qu'il s'agisse d'engrais pour nourrir spécifiquement les plantes ou d'amendements pour améliorer la structure et la vie du sol sur le long terme

Les engrais sont des substances, qu'elles soient organiques ou minérales, destinées à fournir aux plantes des compléments nutritifs afin d'améliorer leur croissance. Les engrais naturels sont généralement d'origine animale (sang desséché, corne torréfiée, déchets de poissons) ou végétale (résidus verts, purin d'ortie, fumier composté). En revanche, les engrais chimiques sont des substances d'origine minérale, produites par l'industrie chimique ou issues de l'exploitation de gisements naturels de phosphate et de potasse. Parallèlement aux engrais, les amendements sont des produits destinés à modifier et améliorer les propriétés physiques (structure, aération, rétention d'eau), chimiques (pH, capacité d'échange) et biologiques (activité microbienne) du sol. Le compost, les fumiers bien décomposés, la chaux ou le sable sont des exemples d'amendements. Leur action est plus lente mais contribue fondamentalement à la fertilité et à la résilience du sol sur le long terme.

Le choix et l'utilisation de ces substances, qu'il s'agisse d'engrais ou d'amendements, doivent être faits de manière éclairée et responsable pour préserver la santé des sols et des écosystèmes



NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

L'amélioration du sol dans le respect de l'environnement doit être un engagement pris à l'échelle du site et peut se traduire par la simple mise en place d'un couvert végétal (paillage ou plantes rampantes) ou de compost mature complété par l'absence de travail du sol en dehors des plantations.

D'autres possibilités naturelles existent : l'apport de fumier, des purins, des engrais organiques (corne broyée, sang desséché, farine de plume... à utiliser quand les autres apports ne sont pas disponibles) ou des matières végétales (poudre d'ortie ou de tourteau).

Ces apports doivent se justifier par un état de faiblesse avéré des végétaux.

Lors d'aménagement, la plantation des nouvelles plantes implique souvent un apport de terre végétale. Celle-ci est suffisamment riche pour ne pas être amendée par la suite, en dehors du paillage nécessaire des massifs et des haies.

En cas de massif dit de terre de bruyère, changer la nature du paillage par des copeaux de pin devrait suffire. Si un espace venait à être requalifié en potager collaboratif, un apport en fumier serait justifié mais pas obligatoire, au contraire de l'indispensable paillage.

VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 8

NIVEAU 1 :

☐ Couverture du sol généralisée : paillage, plantes tapissantes, etc... sauf justification (zone de sous-bois, zone semée, cheminements, etc).

NIVEAU 2 :

☐ Couverture du sol généralisée : paillage, plantes tapissantes, etc... sauf justification (zone de sous-bois, zone semée, cheminements, etc).

ET

Utilisation d'engrais et/ou amendements naturels (ex : compost).

NIVEAU 3 :

☐ Couverture du sol généralisée : paillage, plantes tapissantes, etc... sauf justification (zone de sous-bois, zone semée, cheminements, etc).

ET

Utilisation d'engrais et/ou amendements naturels (ex : compost).

ET

Etude du sol précisant sa nature (texture, teneur en matière organique, ...) et ses besoins.

Justificatifs demandés : fiches techniques du/des produit(s) utilisé(s) et justification associée, étude du sol.

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



GESTE 9

PROTÉGER LES PLANTES NATURELLEMENT

Les produits phytosanitaires ont été développés pour protéger de nombreuses espèces végétales des parasites et nuisibles et améliorer les rendements agricoles. Cependant, de nombreuses études ont montré leurs impacts négatifs sur la biodiversité et la santé humaine. La loi Labbé fut promulguée en 2017, interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics, et s'est étendue les années suivantes aux espaces verts privés pouvant accueillir du public (JEVI).

Quelques dérogations à la loi Labbé sont encore possibles à ce jour pour des questions de sécurité (aéroports, sites industriels, terrains militaires, voies ferrées...) ou s'il est question de lutter contre des organismes nuisibles réglementés et des dangers sanitaires graves.

Les JEVI peuvent protéger les plantes d'attaques de ravageurs et de maladies, en utilisant des produits de biocontrôle, des produits autorisés en agriculture biologique, des produits à faible risque et les substances de base.

Il s'agit donc d'**appliquer des actions plus respectueuses du vivant** : en appliquant une réponse ciblée sur l'élément nuisible (maladie, ravageur, etc), au bon moment, et dans des proportions adaptées pour ne pas nuire aux autres êtres vivants

Dans un écosystème équilibré, il est normal que certains organismes, considérés comme problématiques, soient présents (ex : envahissant, parasitaire, etc). Ils témoignent eux aussi de la bonne santé d'un espace vert et leur présence est donc à tolérer.

Pour cela, il est important d'adopter une **gestion en 2 temps** : avec la **mise en place d'actions prophylactiques** (mesures de diminution des risques) et **des actions curatives** (mesures de traitement).



NOS RECOMMANDATIONS EN CONCEPTION ET TRAVAUX

SÉLECTIONNER LES ESSENCES VÉGÉTALES

Il faut privilégier des **plantes indigènes ou des variétés bien adaptées aux conditions pédoclimatiques** de votre jardin (exposition, type de sol, pH, humidité), car une plante stressée est plus sensible aux maladies.

Certaines essences ornementales présentent parfois une **résistance ou tolérance à certaines maladies ou ravageurs** ; il peut donc être intéressant de les favoriser également

Enfin, **la diversité des essences est primordiale**. Un espace en monoculture est une cible facile pour les bioagresseurs, car la plupart sont spécialisés sur une espèce végétale. Leur impact sera alors énorme dans votre jardin. Diversifier les essences permet un rendu visuel plus stable, moins vulnérable en cas d'attaque.



FAVORISER LA VENUE D'AUXILIAIRES

Installer des **gîtes à chrysopes**, **gîtes à coccinelles**, ou encore créez des **habitats écologiques** (mare, prairie) pour attirer des animaux qui vont prédater les ravageurs.



ENRICHIR LE SOL EN MATIÈRE ORGANIQUE

En lien avec le geste précédent, un sol vivant et sain, **riche en matière organique**, abrite une biodiversité qui peut réguler les populations des pathogènes. Couvrir le sol de **paillage** et réaliser des **amendements organiques** (compost, fumier...) sont des actions simples à réaliser et préventives.

NOS RECOMMANDATIONS DE GESTION

METTRE EN PLACE DES BONNES PRATIQUES D'ENTRETIEN

Privilégiez l'**arrosage au pied des plantes** plutôt que par aspersion, afin de ne pas favoriser le développement de champignons et autres bioagresseurs sur vos plantes.

Nettoyez et désinfectez régulièrement les outils de taille (sécateurs, cisailles, etc) avec de l'alcool à 90°C ou de l'eau de javel diluée. Cela évite la propagation des maladies d'une plante à l'autre

Effectuer des **taillages fraches et propres**. Éliminer le bois mort, les branches malades ou abîmées.



SURVEILLER RÉGULIÈREMENT

Examinez attentivement les plantes pour détecter les premiers signes de maladies ou de ravageurs. Une intervention précoce et ciblée (par exemple, retirer manuellement les premiers pucerons) est souvent suffisante et évite le recours à des traitements.

En cas d'attaque très importante de nuisibles ou de maladie avérée : Noé conseille d'utiliser des produits de biocontrôle en priorité. Ces produits ont des mécanismes fondés sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel de façon à retrouver l'équilibre des populations d'agresseur et non de les éradiquer. Il s'agit d'identifier la nature d'un ravageur pour y associer le mode de lutte le plus adéquat, ceci afin de mieux maîtriser la présence de ce ravageur, souvent source de nourriture pour de nombreux auxiliaires dans les jardins et espaces verts.

LES ANIMAUX AUXILIAIRES, MANGEANT LES RAVAGEURS PROBLÉMATIQUES :

Si pour les prédateurs, nous pensons immédiatement aux reconnus **coccinelles et hérissons**, d'autres espèces sont également redoutables comme **les syrphes et les chrysopes** par exemple, qui consomment les larves de pucerons et d'acariens. Chasseurs ou piègeurs, les prédateurs consomment beaucoup d'insectes au cours leur vie. Il n'est pas nécessaire de faire des lâchers d'auxiliaires, souvent synonymes de déséquilibre entre auxiliaires et ravageurs. En réalité **des petits aménagements suffisent : installation de plantes hôtes, gîte à chrysopes, gîte à coccinelles, sol couvert, etc.**





LES MICRO-ORGANISMES, CONTAMINANT LES RAVAGEURS :

Les plus connus sont **les nématodes** : des petits vers qu'on trouve d'ailleurs dans certains produits du commerce. Dans le groupe des micro-organismes, se retrouvent également les bactéries, les virus et les champignons.

Les bactéries comme le **Bacillus thuringiensis** connues dans la lutte contre la pyrale du buis, ont un impact sur les bioagresseurs par la toxine qu'elles produisent. Certains champignons ont une action de parasitisme sur les ravageurs comme les pucerons, d'autres champignons ont une action protectrice en formant un bouclier autour des racines, par exemple, préservant ainsi la plante d'attaques de champignons agresseurs. Leur usage devra faire l'objet d'un accompagnement professionnel, pour l'achat comme l'application du produit sur la base d'un diagnostic d'attaque avérée : observation du ravageur ou de sa présence (feuilles percées, flétries, ...).

LES MÉDIATEURS CHIMIQUES

Ce sont des molécules volatiles qui impactent le comportement du bioagresseur. On y trouve les phéromones qui impactent directement des individus d'une même espèce : les phéromones imitent ceux que la femelle émet pour l'accouplement, piégeant le mâle. Les **pièges à phéromones** peuvent être un bon indicateur de la présence ou non de nuisible. Par leur action, le mâle se retrouve piégé. Ils seront d'autant plus efficaces si les voisins en posent également, une belle action de prévention, nécessaire par exemple, pour limiter la prolifération de la pyrale du buis. Leur usage devra faire l'objet d'un accompagnement professionnel, pour l'achat comme l'application du produit sur la base d'un diagnostic d'attaque avérée, ces produits pouvant causer des impacts sur des espèces non ciblées en cas de surdose.



VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 9

NIVEAU 1 :

☐ Aucun traitement n'est appliqué sur le site et il arrive que certains végétaux meurent à cause de ravageurs ou maladies, sans qu'aucune action de lutte n'ai été réalisée

NIVEAU 2 :

☐ Utilisation de traitements autorisés : les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque, les produits autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique.

NIVEAU 3 :

☐ Mise en place de méthodes de prophylaxie et si des traitements sont nécessaires, uniquement des produits de biocontrôle sont utilisés.

Justificatifs demandés : fiches techniques du/des produit(s) utilisé(s) et justification associée, photos des mesures prophylactiques mises en place (soin du sol, gîte à auxiliaires,...), contrat d'entretien mentionnant les types de traitements utilisables par le prestataire, compte-rendu d'entretien et de surveillance d'apparition des ravageurs et maladies, tout autre preuve montrant l'application de mesures prophylactiques.

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

GESTE 10

ÊTRE AMBASSADEUR DE LA BIODIVERSITÉ



La réussite de la gestion écologique des espaces verts, qu'ils soient au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un autre organisme, repose fondamentalement sur une communication efficace et stratégique. Cette **communication est essentielle pour obtenir l'adhésion et l'engagement de toutes les parties prenantes**, depuis la direction jusqu'aux usagers des espaces. En expliquant clairement le «pourquoi» et le «comment» de cette démarche (protection des sols et de l'eau, développement de la biodiversité, réduction de l'empreinte carbone, bien-être des occupants), votre organisation **valorise son engagement environnemental et renforce son image auprès du public et des partenaires**.

Une communication bien pensée permet également de faciliter la transition vers ces nouvelles pratiques et de lever les potentielles résistances en éduquant et en informant en continu. Elle est indispensable pour montrer l'étendue et l'efficacité des actions menées, par le partage de données concrètes sur l'évolution de la faune et la flore, la réduction des consommations (eau, énergie) ou les économies générées. En transformant cette initiative écologique en un projet partagé et participatif, la communication devient le levier central pour inscrire durablement la gestion écologique des espaces verts dans la culture de l'organisation, contribuant ainsi à un cadre de vie plus sain et une démarche de développement durable cohérente et reconnue.

Le programme Jardins de Noé est un vecteur de diffusion de bonnes pratiques de gestion écologique des jardins et espaces verts. La reconnaissance des sites pourrait donc faire l'objet d'un plan de communication interne et externe : réseaux sociaux, site internet, écran d'information, ...

Des animations de **sciences participatives, comme Propage ou Florilège** (respectivement les papillons de jour et les prairies) sont également des actions précieuses permettant de **faire découvrir aux usagers la biodiversité présente** dans leur jardin, de créer ou resserrer les liens sociaux entre voisins ou collaborateurs, et également de **participer à des projets scientifiques nationaux** pour mieux connaître la biodiversité du territoire. Vous pouvez trouver tous les programmes de sciences participatives au jardin sur le site : <https://www.open-sciences-participatives.org/sciences-participatives/>



Enfin, il est aussi apprécié d'**organiser des animations** au jardin pour, par exemple, créer des nichoirs, présenter l'entretien du compost, planter des légumes ...



Il peut être intéressant de **profiter de manifestations avec une large ouverture du site au public** comme la Fête de la Nature, les Rendez-Vous aux Jardins ou les Journées du Patrimoine pour organiser des événements et communiquer autour de la démarche en faveur de la biodiversité engagée sur le site.

En complément, le site nouvellement reconnu Jardins de Noé aura la possibilité de communiquer en physique par le biais d'un **panneau pédagogique et d'une plaque de portail** remis par Noé après validation de la reconnaissance Jardins de Noé.



VOTRE JARDIN

Zone concernée par ce geste (**localisation et surface**) :

.....

.....

ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR LE GESTE 10

NIVEAU 1 : Sensibiliser

☐ Installer des panneaux pédagogiques fournis par Jardins de Noé, consultables ici au format PDF. Un panneau doit être installé pour chaque aménagement correspondant à un geste de la charte mis en place.

ET/OU

☐ Proposer une communication auprès des usagers grâce à des panneaux de communication, newsletters, réseaux sociaux... Cette communication valorise vos aménagements et actions réalisées sur votre site (zone refuge, espace prairial, habitats écologiques, gestion avec des techniques de biocontrôle...).

NIVEAU 2 : Former et faire agir les usagers, sur le site et chez eux

☐ Proposer des formations en lien avec les dispositifs installés : compostage, réutilisation de l'eau, alternatives aux produits phytosanitaires.

ET/OU

☐ Proposer des animations de façon à impliquer les usagers et de leur faire prendre conscience de l'impact des pratiques de gestion du site (balade commentée sur la biodiversité du site, sensibilisation à la biodiversité et ses enjeux, ...

NIVEAU 3 : Suivre la biodiversité du site et communiquer

☐ Mise en place d'un suivi de la biodiversité type camera-trap

ET/OU

☐ Proposer des protocoles de sciences participatives dédiés aux professionnels comme les protocoles PROPAGE ou Florilège.

ET/OU

☐ Mise en place d'un inventaire de la biodiversité en vous appuyant sur un bureau d'étude, des écologues

Justificatifs demandés : photos des panneaux pédagogiques et/ou des panneaux d'information, fiches ateliers, planning des animations, contrat avec des animateurs ou écologues...

VOUS METTEZ EN PLACE D'AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN LIEN AVEC CE GESTE ?

Dites-nous en plus !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SYNTHÈSE DES GESTES MIS EN PLACE POUR LA RECONNAISSANCE

GESTES DE LA CHARTE	GESTES POUR LA RECONNAISSANCE	JUSTIFICATIF ASSOCIÉ	NIVEAUX OBTENUS
GESTE 1 Laisser des espaces au naturel			NIVEAU
GESTE 2 Favoriser et mettre en place une prairie			NIVEAU
GESTE 3 Aménager des habitats pour la faune locale			NIVEAU
GESTE 4 Économiser l'eau			NIVEAU
GESTE 5 Recycler les déchets verts			NIVEAU
GESTE 6 Limiter l'éclairage nocturne			NIVEAU
GESTE 7 Favoriser les plantes locales			NIVEAU
GESTE 8 Améliorer le sol naturellement			NIVEAU
GESTE 9 Protéger les plantes naturellement			NIVEAU
GESTE 10 Etre ambassadeur de la biodiversité			NIVEAU

